

Les négociateurs prennent position

Il faudra plus de temps pour conclure un nouvel accord pour l'OIBT

LES NÉGOCIATEURS ont abordé avec circonspection la première partie d'une conférence de négociation en vue de conclure un accord qui succédera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (AIBT 1994). Ce dernier, qui vient à expiration à la fin de 2007, est le traité en vertu duquel opère l'OIBT.

La Conférence des Nations Unies sur la négociation d'un accord devant succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (AIBT) s'est réunie au Palais des Nations à Genève (Suisse) du 26 au 30 juillet 2004. La Conférence était placée sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Elle a rassemblé plus de 160 délégués des pays membres de l'OIBT ainsi que des observateurs d'autres gouvernements et d'organismes non gouvernementaux et intergouvernementaux. L'ambassadeur du Brésil, M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos, a été nommé et élu Président de la Conférence, et M. Jürgen Blaser (Suisse) Vice-président.

Durant la session de cinq jours, les délégués se sont réunis en deux groupes de travail. Le premier a examiné plus particulièrement le Préambule et les chapitres I à IV et l'autre s'est concentré sur les chapitres V à XI du projet de document de travail (TD/TIMBER.3/4). Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère amicale, mais dès vendredi matin il est apparu évident qu'il faudrait plus de temps pour mettre au point les dispositions du nouvel accord.

Il semble y avoir six principaux domaines controversés.

La portée: Les délégués ont passé énormément de temps à débattre des objectifs de l'accord. Beaucoup d'entre eux ont souligné l'importance de préciser les objectifs liés à la certification, aux produits forestiers non ligneux, à la transparence des subventions, aux prix équitables des bois tropicaux, à la foresterie communautaire et aux services rendus par les écosystèmes. Plusieurs délégations ont suggéré de changer le nom de l'Organisation en Organisation internationale des forêts tropicales afin de tenir compte du caractère général de son travail.

La fréquence des sessions du Conseil: A ce propos, le Japon, la Suisse, le Cameroun et les Etats-Unis ont proposé de spécifier une réunion ordinaire du Conseil et une réunion d'un conseil exécutif tous les ans. Le Venezuela, soutenu par le Brésil, la Colombie, le Nigéria et la République du Congo, ont fait objection. Le Japon a préconisé la souplesse en maintenant le libellé "au moins une" session ordinaire par an. Les variantes indiquant "au moins" "une" "ou deux" sessions ordinaires par an demeurent entre crochets. Une référence à l'AIBT de 1994 à "une dans un pays producteur" est également maintenue entre crochets, étant donné que les pays ne sont pas d'accord pour ramener le nombre de sessions à une par an.

Le Conseil exécutif: Les délégués ont examiné un article proposant de créer un conseil exécutif. Celui-ci serait composé du président et du vice-président du Conseil, des présidents et vice-présidents des comités, des porte-parole des groupes de producteurs et de consommateurs, d'un représentant du pays hôte (Japon) et de représentants de six pays consommateurs et de six pays producteurs. Sa fonction consisterait à compléter les travaux du Conseil, en particulier au cas où le nombre de sessions du Conseil serait ramené à une par an. La teneur de l'article n'a pas été discutée et l'article en entier demeure entre crochets.



Concentration: à l'écoute des délibérations durant la première partie de la Conférence des Nations Unies sur la négociation de l'accord devant succéder à l'AIBT de 1994. Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Les sources et mécanismes de financement: Cette question est liée au financement du programme de travail de l'Organisation, y compris son programme de projets. Les délégués ont été d'accord sur le texte mentionnant la structure actuelle des comptes de l'OIBT, à savoir le compte administratif, le compte spécial, le Fonds pour le Partenariat de Bali et les autres comptes "que le Conseil juge appropriés et nécessaires". Les délégués ont noté qu'un examen plus approfondi s'imposait au sujet du texte entre crochets se rapportant à un compte du programme de travail: celui-ci serait alimenté par des quotes-parts calculées pour chaque pays membre en fonction du produit intérieur brut et servirait à financer le travail opérationnel essentiel de l'Organisation tel que défini dans le programme de travail biennal.

La répartition des voix et le calcul des quotes-parts: Cet article n'a pas été examiné par le groupe de travail auquel il avait été assigné parce que les délégués ont décidé que son examen devait être confié à un groupe de travail mixte. Dans l'accord en vigueur, les contributions financières d'un pays au budget administratif de l'Organisation sont calculées en fonction du nombre de voix allouées à ce pays, et cette disposition, couplée à la proposition d'instituer un compte du programme de travail, en fait une question à laquelle beaucoup de membres attachent une priorité élevée. Pour le moment, l'article en entier reste entre crochets et sera examiné à la prochaine session de négociation.

Les obligations: Des propositions ont été avancées en vue de restreindre les droits des membres de participer à certains processus du Conseil (prise de décision, soumission de propositions de projet, etc.) s'ils ne s'acquittent pas de leurs obligations en ce qui concerne le versement de leurs contributions, le partage de l'information et la communication de statistiques. Aucun accord n'est intervenu sur ces propositions et celles-ci doivent encore être négociées.

Lors de la session plénière de clôture, les délégués ont décidé que la Conférence serait de nouveau convoquée à Genève du 14 au 18 février 2005.

Cette synthèse a été faite le Secrétariat de l'OIBT en s'inspirant du résumé fourni par le Bulletin des Négociations de la Terre qui peut être consulté à l'indicatif www.iisd.ca/forestry/itto/itta/. Les documents de la Conférence de négociation peuvent être téléchargés du site www.unctad.org/Templates/meeting.asp?intlID=1942&lang=1&m=7844